

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Stéphane FAURE-HUDRY, Mme Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 novembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Rodolphe PALACIOS, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/146 - POULAILLER COMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. Frédéric VAILLANT, Conseiller municipal délégué, informe les élus que l'association Une Thônes d'Œufs, présidée par M. Paul BLANC, a été créée en avril 2024.

Le but de cette association est de construire et gérer un poulailler participatif sur un terrain gracieusement mis à disposition par la commune, afin que les membres de l'association puissent créer du lien social, profiter d'œufs frais tout en valorisant leurs déchets alimentaires.

Il indique que le terrain est situé derrière les locaux de la Police municipale.

Il convient donc de valider les conditions de la mise à disposition du terrain et de fixer les modalités dans une convention de mise à disposition, jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition gratuite d'un terrain communal avec l'association une Thônes d'œufs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSDITS

.../...

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 074-217402809-20241114-CM24146-DE

S²LOW

THÔNES, le 18 novembre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Rodolphe PALACIOS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **22 NOV. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **22 NOV. 2024**

THÔNES, le **22 NOV. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

